



Environnement  
Canada  
Division des évaluations  
environnementales

Environment  
Canada  
Environmental Assessment  
Division

Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles par le ministère des Transports du Québec

Cacouna et Trois-Pistoles AUD6211 06 056

Sainte-Foy, le 11 juin 2002

Madame Louise Boucher,  
Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2,10  
Québec, Québec  
G1R 6A6

Votre réf.

Notre réf.  
6900-340-C/25

Objet : Projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles – Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte

Madame la Présidente,

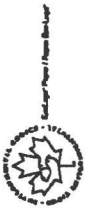
Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions que la commission adressait à Environnement Canada, le 21 mai dernier.

**Question 1** Est-ce que le Service canadien de la faune a l'intention de donner suite à la proposition du promoteur (MTQ)?

Oui, le Service canadien de la faune (SCF) désire poursuivre les démarches afin d'échanger des terrains avec le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Premièrement, le terrain composé des lots 95, 97 et 98 ne fait pas partie du territoire de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte. Une partie du terrain ( $\pm 36\,460\text{ m}^2$ ) serait échangé contre des terrains situés en bordure de la route 132 entre la route et le fleuve (lots : 72, 73, 74, 75, 77, 79, 81, 83;  $\pm 55\,904\text{ m}^2$ ), contigus à la réserve nationale de faune.

L'échange des terrains nous permettrait d'éliminer des enclaves et de consolider le territoire de la Réserve nationale de faune (RNF). De plus, il est dans notre intention d'inclure les nouveaux terrains au territoire de la réserve et de procéder à la modification au Règlement sur les réserves d'espèces sauvages dès que l'échange sera complété. Créée en 1980, la Réserve nationale de faune de la baie de l'Isle-Verte a pour raison de protéger le marais à spartine, un habitat essentiel pour la sauvagine.



**Question 2** Quelle est la position du Service canadien de la faune à l'égard des lots (471 et 472-A), et devraient-ils faire partie de l'échange avec le MTQ?

Non, le terrain qui est composé des lots 471 et 472-A n'est pas inclus dans l'échange et il ne le sera pas. Le terrain a été cédé par legs au gouvernement du Canada afin de protéger les habitats fauniques qui s'y trouvent. En vertu de l'article 10 de la Loi sur les espèces sauvages du Canada, les tâches de protection et de gestion du terrain incombent au Service canadien de la faune. Étant donné que le terrain a été cédé par legs au gouvernement du Canada, ce dernier ne peut s'en départir.

.../2

Canada

1141, route de l'Église 8<sup>e</sup> étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5  
Tél. : (418) 648-4857 Téléc. : (418) 649-8030 Louis.Breton@ec.gc.ca

**Question 3** Quel est le potentiel d'habitat faunique des lots (95, 97 98, 471 et 472-A) qui sont la propriété du Service canadien de la faune?

Nous disposons d'une description partielle des terrains, aucun inventaire récent n'a été réalisé sur les lots 95, 97, 98, 471 et 472-A, nos efforts ayant été concentrés dans le marais à spartine, la raison d'être de la Réserve nationale de faune.

On trouve sur les lots 95, 97 et 98 un jeune boisé qui témoigne d'un passé agricole récent. Nous avons consulté nos bases de données sur les oiseaux nicheurs et aucune espèce digne de mention n'utilise le terrain qui sera cédé au MTQ. Par ailleurs, les friches et les jeunes boisés jouent un rôle non négligeable comme habitat faunique dans les régions agricoles, notamment où l'agriculture est fortement industrialisée.

C'est pourquoi nous recommandons de limiter au minimum les surfaces à déboiser et d'atténuer les travaux de déboisement en évitant la saison de reproduction, soit du 1 mai au 15 août. Cette recommandation ne se limite pas seulement au terrain que nous allons échanger, mais bien à l'ensemble des terrains visés par le projet. Car, le promoteur a l'obligation de se conformer au Règlement sur les oiseaux migrateurs qui interdit de déranger, de détruire ou de prendre un nid, un abri à nid, un abri à eider, une cabane à canard ou un oeuf d'un oiseau migrateur.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, il me fera plaisir de vous répondre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Louis Breton, biologiste - analyste  
Division des évaluations environnementales

c.c. Monsieur Yvon Mercier (Service canadien de la faune, chef de la section habitat)  
Monsieur Serge Labonté (Service canadien de la faune, gestionnaire des RNF)